



GENERALI
PATRIMOINE

e-vie

Le nouveau contrat d'assurance vie nouvelle génération !

Véritable solution d'investissement pour les épargnants en quête d'une grande **flexibilité** dans la gestion de leur épargne, l'assurance vie en ligne est une approche de la gestion patrimoniale axée sur la **simplicité**, la **transparence** et la **diversification**.



UN CONTRAT 100 % DIGITAL¹

De sa souscription à sa gestion quotidienne, le contrat **e-vie** est un contrat d'assurance vie 100 % en ligne¹. Une solution simple et transparente de gérer son épargne en toute tranquillité.

Les services en ligne à disposition :



Souscription
Consultation



Rachat total/partiel



Changement de clause bénéficiaire
Modification des coordonnées



Arbitrage



Mise à jour du dossier client



Changement de mode
de gestion/profil



Versements libres
Versements libres programmés



Activation de la dématérialisation





UN UNIVERS D'INVESTISSEMENT RICHE ET DIVERSIFIÉ

Le contrat **e-vie** donne accès à un large univers d'investissement composé de plus de **800 supports d'investissement**. Une grande majorité des secteurs d'activité, des zones géographiques et des classes d'actifs sont représentés dans la gamme. Un champ des possibles qui permet de sécuriser, diversifier et dynamiser potentiellement son épargne. L'objectif étant de générer des performances à long terme.

Parmi ces supports d'investissements, certains intègrent des critères extra-financiers (tels que des facteurs Environnementaux, Sociaux ou de Gouvernance - ESG). Choisir ces investissements c'est aussi donner du sens à son épargne.



ETF : Organisme de Placement Collectif Indiciels.
EMTN : Euro Medium Term Notes (Euro billet à moyen terme).
OPC : Organisme de Placement Collectif.
FCPR : Fonds Commun de Placement à Risques.

Seuls certains supports d'investissement présents à la Note d'information valant Conditions générales intègrent des caractéristiques extra-financières. Se reporter à l'annexe financière de la Note d'information valant Conditions générales pour plus d'information.

Les supports en unités de compte accessibles au titre du contrat e-vie et poursuivant un objectif en matière d'investissement durable (supports relevant de l'article 9 du Règlement européen dit Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR²)) représentent, au minimum :

- 8,78 % ;
- 76 supports.

Pour plus d'information sur la durabilité : <https://www.generali.fr/disclosure>



DES MODES DE GESTION FLEXIBLES ET MODULABLES

Dès la souscription au contrat, le contrat **e-vie** permet de gérer son épargne en toute **autonomie** car il offre la possibilité d'investir selon 2 modes de gestion combinables entre eux : **la Gestion Libre** et/ou **la Gestion Pilotée**.

Combiner les 2 modes de gestion permet de construire et modeler ses investissements en fonction de **ses objectifs patrimoniaux actuels et futurs**.

LA GESTION LIBRE PERMET DE :



- garder la main sur la gestion de son épargne ;
- construire sa propre gestion en fonction de ses objectifs ;
- d'accéder à un univers d'investissement large composé de supports en unités de compte.

LA GESTION PILOTÉE PERMET DE :



- confier intégralement la gestion de son épargne à Generali Vie qui prend conseil auprès des sociétés de gestion, agréées par l'autorité des marchés financiers ;
- bénéficier d'allocations en architecture ouverte et offrir aux épargnants l'avantage de pouvoir bénéficier de profils adaptés à chaque niveau de risque (du plus modéré au plus dynamique).



UN CONTRAT SOUPLE ET ÉVOLUTIF

L'épargne investie au sein du contrat **e-vie** reste **accessible** à tout moment, offrant un accès en temps réel aux investissements, versements, arbitrages et rachats partiels ou totaux.

Les objectifs patrimoniaux des épargnants étant **évolutifs**, le contrat **e-vie** permet de s'adapter à l'évolution des marchés, à une nouvelle situation professionnelle, géographique ou familiale.



CARACTÉRISTIQUES

du contrat e-vie



ACCÈS AU CONTRAT

GESTION LIBRE



VERSEMENTS

VERSEMENTS LIBRES

Versement initial minimum	300 € min.
Versement initial minimum si mise en place de VLP	150 € min.
Versement libre minimum	300 € min.

VERSEMENTS LIBRES PROGRAMMÉS

Mensuel	50 € min.
Trimestriel	75 € min.
Semestriel	150 € min.
Annuel	300 € min.

ARBITRAGES

50 € min.

ARBITRAGES PROGRAMMÉS

Mise en place l'option	5 000 € min.
Minimum de l'arbitrage	150 €
Périodicité	Hebdomadaire/mensuelle/trimestrielle

RACHATS

300 € avec minimum de 300 € sur le contrat

RACHATS PARTIELS PROGRAMMÉS

Mise en place l'option	5 000 € min.
Mensuel	100 € min./mois
Trimestriel	300 € min./trimestre
Semestriel	300 € min./semestre
Annuel	500 € min./an

GESTION PILOTÉE



VERSEMENTS

VERSEMENTS LIBRES

Versement initial minimum par orientation de gestion	300 € min.
Versement initial minimum si mise en place de VLP	150 € min.
Versement libre minimum	300 € min.

VERSEMENTS LIBRES PROGRAMMÉS

Mensuel	50 € min./mois
Trimestriel	75 € min./trimestre
Semestriel	150 € min./semestre
Annuel	300 € min./an

ARBITRAGES

50 € min. avec minimum de 300 € à conserver sur l'orientation de gestion.

RACHATS

300 € avec minimum de 300 € sur le contrat.

RACHATS PARTIELS PROGRAMMÉS

Mise en place l'option	5 000 € min.
Mensuel	100 € min./mois
Trimestriel	300 € min./trimestre
Semestriel	300 € min./semestre
Annuel	500 € min./an



FRAIS

FRAIS

Frais sur versement	0 %
Investissement sur actions en gestion libre (Taxe sur les transactions financières)	0,30 % par investissement et par titre.
Frais sur arbitrages	0 %
Frais de gestion	
• Fond en euros Netissima.	0,85 % max/an.
• Supports en unités de compte classique et structurés.	1,60 % max/an.
• ETF.	1,60 % max/an.
• Titres Vifs (Actions).	1,60 % max/an.
• Fonds Croissance Générations Croiss@nce durable.	0,75 %/an.
Frais sur options de gestion	
• Changement d'orientation ou de mode de gestion.	0 %
• Arbitrages programmés.	0 %
• Rachats partiels programmés.	0 %
• Dynamisation des plus-values	0 %
• Sécurisation des plus-values.	0 %
• Limitation des moins-values.	0 %
Frais liés au mode de gestion - Hors gestion libre	
• Frais de mandat au titre de la Gestion Pilotée.	0,50 % max/an.





AVANCE³

6
mois

Le contrat doit avoir une durée révolue d'au moins 6 mois.

60
%

Montant de l'avance : ne dépassant pas 60 % de la valeur atteinte du contrat.

6
ans

Durée : 6 ans maximum.

Taux
/mois

Taux : déterminé chaque mois par Generali Vie.



OPTIONS DE GESTION AUTOMATIQUES (ACCESSIBLES UNIQUEMENT EN GESTION LIBRE)



ARBITRAGES PROGRAMMÉS

Arbitrer de manière progressive et régulière sur les supports en unité de compte, hebdomadairement, mensuellement ou trimestriellement.



SÉCURISATION DES PLUS-VALUES

Sécuriser hebdomadairement les plus-values générées sur des supports en unités de compte sélectionnés vers un support de sécurisation.



LIMITATION DES MOINS-VALUES ET DES MOINS-VALUES RELATIVES

Transférer totalement et automatiquement pour chaque support de désinvestissement sélectionné et en fonction d'un seuil de moins-values de référence que vous aurez déterminé, la valeur atteinte de chaque support vers un ou plusieurs supports de sécurisation dès lors que le seuil aura été constaté (périodicité quotidienne).



DYNAMISATION DES PLUS-VALUES

Dynamiser les plus-values générées par le fonds en euros Netissima du contrat en les transférant annuellement vers un ou plusieurs supports en unités de compte (supports de dynamisation).



GARANTIES DE PRÉVOYANCE (EN OPTION UNIQUEMENT À LA SOUSCRIPTION)

GARANTIE PLANCHER



En cas de décès de l'assuré, capital décès au moins égal au cumul des versements bruts diminués des éventuels rachats, avances et intérêts non remboursés.

Capital sous risque : 300 000 € max.

Valable au terme jusqu'aux 75 ans de l'assuré.

GARANTIE PLANCHER INDEXÉE



En cas de décès de l'assuré, capital décès au moins égal au cumul des versements bruts ou des versements bruts indexés à un taux annuel de 3,50 % diminués des éventuels rachats, avances et intérêts non remboursés.

Capital sous risque : 300 000 € max.

Valable au terme jusqu'aux 75 ans de l'assuré.

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

L'investissement net de frais sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable supporte un risque de perte en capital partiel à l'échéance. En cas de désinvestissement avant l'échéance, le risque de perte en capital peut être total ou partiel, les montants investis sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable étant sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers.

Tout investissement (par versement ou par arbitrage) sur les supports en unités de compte (Actions) sont soumis à la Taxe sur les Transactions Financières. Ils feront l'objet d'un prélèvement complémentaire de 0,30 % du montant investi sur lesdits supports en unités de compte en vigueur.

1. *Hors cas selon lesquels la souscription et la gestion du contrat ne peuvent pas être réalisées en ligne. Une version papier est alors exigée telle que prévue dans la Note d'information valant Conditions générales du contrat d'assurance e-vie.*
2. *Le règlement SFDR, ou Sustainable Finance Disclosure Regulation, s'intègre dans la réglementation de la finance durable et vise à promouvoir la durabilité dans le secteur de la Finance en Europe.*
3. *L'avance est un prêt soumis à l'accord de l'assureur, remboursable en 6 ans maximum. Elle n'est pas imposable, mais il y a paiement des intérêts sur la somme avancée selon les modalités définies dans le règlement général des avances en vigueur au jour de la demande d'avance.*

Document non-contractuel à caractère publicitaire.

Le contrat **e-vie** est un contrat d'assurance vie individuel, libellé en euros et/ou en unités de compte et/ou en engagements croissance donnant lieu à la constitution d'une provision de diversification (fonds croissance), assuré par Generali Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros. Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris. N° d'identifiant unique ADEME FR232327_03PBRV. Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris. Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.

